

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 22 MAI 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-deux Mai, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 16 Mai 2012

ETAIENT PRESENTS : Maryvonne VILLENEUVE, Jean-Michel PASQUIET, Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Séverine ARNAUD, Blandine GABORIEAU, Philippe GUERY, Dominique PEULT, Jean-Loïc DURANDET, Jean-François YOU, Pascal GUILLEMAND

ETAIENT EXCUSES : Eric BULTEAU, Etienne GUIBERT, Adeline GIRARDEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryvonne VILLENEUVE

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE AVEC LE SYDEV

Afin de participer pleinement au développement du territoire, le Département souhaite se lancer dans la mise en place du Très Haut Débit (THD). La stratégie du Département, mise en œuvre par le SyDEV s'organise autour de trois axes :

- Améliorer le débit dans les zones les plus mal desservies (axe qui ne concerne pas directement la commune de Bazoges)
- Créer une boucle locale destinée à desservir tous les points d'intérêt général
- Développer des poches FTTH (fibre jusqu'à la maison)

La mise en œuvre de ce projet nécessite des modifications statutaires afin de permettre au SyDEV d'exercer la compétence « communications électroniques » pour le compte des communes.

FINANCEMENT DU LOTISSEMENT « LES ORANCHERES »

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du financement du nouveau lotissement « Les Oranchères », l'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont toutes deux formulé des propositions financières. Après examen de ces propositions, les élus souhaitent retenir la proposition du Crédit Agricole.

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics, la Commune a sollicité le versement d'un fonds de concours d'un montant de 94 846 € auprès de la Communauté de Commune.

Celui-ci permettra le financement des travaux suivants :

- Aménagement Place du Canal
- Rue des Mauges : réseaux électriques et éclairage public



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

- Parking de l'École

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE DU LOTISSEMENT LES ERABLES

Dans le cadre du projet du lotissement « LES ERABLES 2 », une consultation a été faite auprès des entreprises concernant le volet « voirie ». La proposition de l'entreprise SOFULTRAP a été retenue pour un montant de 115 725,85 € HT.

ACHAT DE PARCELLES

M. le Maire rappelle que la Commune souhaite réaliser l'aménagement d'un parking situé en face de l'école, à proximité de l'Accueil Périscolaire. Il est pour cela nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées C 1175 (550 m²) et C 357 (175 m²) ainsi que 200 m² de la parcelle C 1245 (à border). La proposition d'achat va être prochainement soumise à l'association l'Alouette du Bocage.

M. le Maire rappelle que le projet de parking permettra la création de 19 places de stationnement au sein du centre bourg, répondant ainsi à la demande des habitants.

CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN DE LA RD 6 ET DE LA RD 23

M. le Maire rappelle que la commune a réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux de voirie de la rue de la Vendée – 3^{ème} tranche – sur les RD 6 et RD 23 en agglomération. Il convient de passer une convention avec le Département établissant les modalités d'entretien de ces ouvrages pour répartir les obligations de chacun.

CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE DANS LE LOTISSEMENT COMMUNAL LES ERABLES

Concernant l'aménagement du lotissement LES ERABLES, la commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, une convention sera établie entre le demandeur et le SyDEV.

Le montant de la participation de la commune s'élèvera à 18 901 €.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

M. le Maire informe les Conseillers que trois entreprises ont répondu à la consultation portant sur la souscription par la commune d'une assurance dommage – ouvrages pour le centre périscolaire, actuellement en construction. Leurs propositions ont été étudiées par M. LESAGE, consultant en assurance.

Les conclusions de M. Lesage, consultant en assurance, indiquent que la proposition de SMABTP apparaît comme offrant les meilleures garanties. Le montant du contrat d'assurance s'élève à 5888,73 €.

FOURNISSEUR DE GAZ

M. le Maire rappelle qu'une démarche visant à simplifier la gestion de l'alimentation en gaz des bâtiments communaux a été entreprise dans l'objectif de ne retenir qu'un seul fournisseur. Les élus souhaitent retenir l'offre de Primagaz dont les conditions sont les plus en adéquation avec les besoins de la commune.

RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES

La Communauté de communes a pour compétence l'élaboration d'un diagnostic environnemental sur le canton.

Il a pour objectifs de

- Réaliser l'inventaire exhaustif des zones humides et des haies
- Décrire les intérêts des zones humides et des haies recensées pour la qualité de l'eau
- Proposer, en concertation, des moyens de gestion, de préservation et de mise en valeur

Le coût global du diagnostic environnemental pour l'ensemble de la communauté de communes s'élève à 61 824 €, dont 3290 € pour la commune de Bazoges en Pailers. Il est envisagé de solliciter des subventions pour financer ce diagnostic.

ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Afin de maintenir un service constant pour les administrés de la commune, les élus souhaitent adhérer au service de remplacement du Centre de Gestion de la Vendée. Celui-ci propose aux collectivités du département de mettre à disposition un agent palliant les congés et absences des agents de la mairie.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT 1^{ère} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de pourvoir au poste de Secrétaire de Mairie et compte-tenu des missions qui lui seront confiées, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet soit trente-cinq heures (35 h 00) à compter du 1^{er} août 2012.

DELEGATION DE SIGNATURE

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, il est proposé de donner délégation de signature à Mme Marie-Hélène BROUSSEAU, Adjoint Administratif 1^{ère} Classe, en l'absence ou en cas d'empêchement du Maire et des adjoints.

SUBVENTION ASSOCIATION

La commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution du bulletin municipal. L'association Société Saint Hubert s'est portée volontaire pour réaliser cette activité.

Il est proposé d'attribuer à cette association une subvention pour la remercier de son implication et la soutenir dans ses actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE 2012

Compte-tenu des intempéries lors de la fête de la Préveil, les élus souhaitent revoir à la baisse le montant de droits de place demandés aux forains présents afin de mieux correspondre à la réalité de leur activité durant cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet d'unité de vie : un arrêté a été édité par le Conseil Général indiquant la publication d'un cahier des charges pour les appels à projet qui sera lancé au premier semestre 2012 pour une réalisation au plus tard en 2014. Le projet est à l'étude par le bureau.
- Participation du CMJ : Le Conseil municipal des Jeunes participera à la prochaine séance du Conseil municipal qui se tiendra exceptionnellement dans la salle du Foyer communal. Il est proposé que la réunion se tienne le vendredi 29 juin à 18h30.